



Paris, le 6 juillet 2022

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Lundi 4 juillet 2022, Élisabeth BORNE, Première ministre, a confié la responsabilité du ministère de la Santé et de la prévention à François BRAUN et le ministère délégué chargé de l'Organisation territoriale et des Professions de santé à Agnès FIRMIN LE BODO. Le Syndicat National des Médecins de Santé Publique se réjouit de la nomination de ces hommes et femmes d'expérience et de dialogue. Notre système de santé doit pouvoir relever les défis des transitions épidémiologiques et technologiques à la hauteur des enjeux de santé et de solidarité qui suscitent tant d'attente. Nous leur souhaitons une pleine réussite dans leurs missions. Ils pourront compter sur la mobilisation active des médecins de santé publique dans leurs domaines d'actions pour participer à l'amélioration de la santé de nos concitoyens. Le champ de la médecine de santé publique couvre principalement la prévention et la promotion de la santé, la gestion des crises sanitaires, l'organisation des soins et le management d'établissements de santé, l'épidémiologie, la recherche et la contribution aux politiques de santé.

Par ailleurs, le Syndicat National de Santé Publique a renouvelé ses instances lors de l'Assemblée générale qui s'est tenue le 18 mai 2022. A cette occasion ont été élus au Conseil d'Administration puis désignés au Bureau :

- Président : Docteur Nicolas Leblanc,
- Secrétaire : Docteur François Krabansky,
- Trésorière : Docteur Florence Fourquet,
- Trésorière adjointe : Docteur Anne Terraz,
- Vice-Président : Docteur Jérôme Frenkiel,
- Vice-Président, membre de droit : Bérenger Thomas (Président du CLISP, Collège de Liaison des Internes de Santé Publique),
- Docteur Louis Lebrun, membre du bureau,
- Docteur Mickaël Benzaqui,
- Docteur Paolo Bercelli,
- Professeur Dominique Bertrand,
- Docteur Samir Bouam,
- Docteur Stéphane David,
- Docteur Karim Ould Kaci,
- Docteur Nicolas Roux.

Le SNSP a réaffirmé à cette occasion la volonté de renforcer la place et la visibilité de cette spécialité médicale notamment par l'implication du syndicat dans les débats relatifs à la santé publique. Il continuera aussi à développer son engagement au travers de la qualification dans la spécialité, du développement professionnel continu et par les liens avec ses différents partenaires notamment le Collège de Liaison des Internes de Santé Publique.

*Le Syndicat National des Médecins de Santé Publique a été créé en 1989 dans le prolongement de la création de la spécialité médicale en 1985. Selon ses statuts, il a vocation à l'étude et la défense des droits ainsi que des*



*intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, des médecins spécialistes de Santé Publique dans le respect et l'exigence de leur spécificité. Il a pour but de resserrer les liens de solidarité de ces médecins. Il peut procéder à l'étude des questions sociales, économiques et professionnelles qui lui seront soumises, et la recherche de tous les moyens propres à les résoudre dans l'intérêt des médecins spécialistes de Santé Publique. Il a pour objet par tous les moyens légaux, l'amélioration des conditions professionnelles des médecins spécialistes de Santé Publique adhérents, et la promotion de leur spécialité.*

Contact : [president@snsps.org](mailto:president@snsps.org) – Tel. +33 650 627 952